

Délibération comité syndical

CS.24.01.2024-011 – Contrat Local de Santé Est Morbihan – Programme de formation

COMITÉ SYNDICAL du 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à MISSIRIAC (salle Polyvalente), sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Membres du comité syndical présents

- Pour de l'Oust à Brocéliande Communauté :

Titulaires : Mesdames Gaëlle STRICOT et Christelle MARCY, Messieurs Pierrick LELIEVRE, Alain LAUNAY et Alain DE CHABANNES

Suppléants : Mesdames Gwen GUILLERME et Sylvie CHEDALEUX, Monsieur Tony GUYOT.

Absents : Madame Marie-Hélène HERRY, Monsieur Didier HURTEBIZE

- Pour Ploërmel Communauté :

Titulaires : Madame Marie-Noëlle AMIOT, Messieurs Ronan COIGNARD et Joël LEMAZURIER

Absents représentés : Madame Maryannick LE DEVEHAT qui donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle AMIOT, Madame Hania RENAUDIE qui donne pouvoir à Monsieur Ronan COIGNARD

Absents : Madame Florence PRUNET, Messieurs Pierre-Jean JARNO, Kevin ARGENTIN, Michel GORTAIS, et Jean-Charles SENTIER.

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU,

Personnes associées excusées : Messieurs Jean-Luc BLÉHER, Yves BLEUNVEN, Simon UZENAT, Patrick LE DIFFON

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan COIGNARD

Objet : Contrat Local de Santé Est Morbihan – Programme de formation

Madame la Présidente rappelle que le Contrat local de Santé (CLS) Est Morbihan a été signé le 05 octobre 2023. Dans ce cadre, il est proposé un programme de formation auprès des élus et des agents des collectivités.

Pour 2024, celui-ci sera composé de :

- Des formations santé environnement :
 - sur la commande responsable (action 2023 reportée et ayant obtenu le financement ARS)
 - L'aménagement des espaces publics et les logements innovants
- Le bien vivre ensemble : formation sur le facile à lire facile à comprendre et un groupe de travail sur l'inclusion
- L'annonce d'un décès brutal

Ce programme de formation pourra être travaillé avec l'antenne 56 du CNFPT, l'ARIC, Promotion Santé Bretagne, l'établissement Public de Santé Mentale, des associations du territoire.

Programme de formation	Coût prévisionnel
Santé environnement. Formation Aménagement espaces publics + Info logement innovant	4100€
Bien vivre ensemble	2500€
Annonce d'un décès brutal	2000€

Pour co-financer ces actions, le PETR devra répondre à des appels à projets, notamment de l'ARS.

Après en avoir débattu, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à répondre à des appels à projets,

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 056-200050193-20240124-CS_2024_011-DE

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme, le
La Présidente, Gaëlle STRICOT


PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE

Délibération comité syndical**CS.24.01.2024-012 – Contrat Local de Santé Est Morbihan – Expérimentation du dispositif « Soutenant Sentinelle »****COMITÉ SYNDICAL du 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à MISSIRIAC (salle Polyvalente), sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PTER Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Membres du comité syndical présents**- Pour de l'Oust à Brocéliande Communauté :**

Titulaires : Mesdames Gaëlle STRICOT et Christelle MARCY, Messieurs Pierrick LELIEVRE, Alain LAUNAY et Alain DE CHABANNES

Suppléants : Mesdames Gwen GUILLERME et Sylvie CHEDALEUX, Monsieur Tony GUYOT.

Absents : Madame Marie-Hélène HERRY, Monsieur Didier HURTEBIZE

- Pour Ploërmel Communauté :

Titulaires : Madame Marie-Noëlle AMIOT, Messieurs Ronan COIGNARD et Joël LEMAZURIER

Absents représentés : Madame Maryannick LE DEVEHAT qui donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle AMIOT, Madame Hania RENAUDIE qui donne pouvoir à Monsieur Ronan COIGNARD

Absents : Madame Florence PRUNET, Messieurs Pierre-Jean JARNO, Kevin ARGENTIN, Michel GORTAIS, et Jean-Charles SENTIER.

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU,

Personnes associées excusées : Messieurs Jean-Luc BLÉHER, Yves BLEUNVEN, Simon UZENAT, Patrick LE DIFFON

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan COIGNARD

Objet : Contrat Local de Santé Est Morbihan – Expérimentation du dispositif « Soutenant Sentinelle »

L'Agence Régionale de Santé Bretagne a proposé au PTER de participer à l'expérimentation du dispositif «Soutenant Sentinelle» sur le territoire Est Morbihan. La formation Sentinelle s'adresse à des citoyens ou professionnels non-soignants qui peuvent et sont disposées, au sein de leur communauté de vie, à repérer des signes d'alerte chez une personne et l'orienter ensuite vers les ressources professionnelles appropriées. La formation «Sentinelle» vise à consolider le premier maillon de la chaîne de prévention pour les personnes en souffrance, en facilitant leur accès aux soins. L'objectif est de déployer des sentinelles sur tous les territoires.

Le dispositif reposant sur des personnes non professionnelles du soin qui s'engagent volontairement dans une démarche de veille et d'appui potentiel aux personnes en souffrance psychique, il ne peut se concevoir qu'à la condition du respect d'un certain nombre de garanties permettant de préserver la motivation, l'efficacité et surtout la sécurité des sentinelles.

L'objectif de l'ARS est de donner la priorité à la qualité du dispositif plutôt qu'à la quantité de sentinelles formées.

Le dispositif de soutien aux sentinelles prend appui sur les ressources en santé mentale du territoire pour répondre aux 4 conditions suivantes :

1. L'orientation : le dispositif doit faire en sorte que toute personne repérée et orientée par une sentinelle soit rapidement et systématiquement reçue par un professionnel en mesure de faire une évaluation de la crise suicidaire.

->Les structures ressources et leurs professionnels du territoire sont informés du dispositif Sentinelle.

-> Formaliser un partenariat avec des dispositifs ou professionnels d'aval

2. Le recours : le dispositif doit mettre à disposition des sentinelles un référent (professionnel ou institutionnel) à contacter en cas de difficulté personnelle en lien avec la fonction de sentinelle.

3. L'animation de réseau : le dispositif doit faire en sorte que soit connue et régulièrement mise à jour la liste des sentinelles dans un territoire donné. En outre, les sentinelles doivent pouvoir bénéficier d'une sensibilisation continue sous la forme de rencontres annuelles avec mise à jour des connaissances et séquences de supervision permettant le partage

d'expérience. Cette animation de réseau doit pouvoir concerner toutes les sentinelles d'un même territoire y compris celles relevant d'un réseau spécifique tel que celui de la MSA par exemple.

4. La supervision : le dispositif doit permettre que les sentinelles bénéficient d'une supervision collective régulière par un professionnel formé (professionnel de santé ou psychologue ayant une activité clinique et habitué à ce type d'exercice). Selon la taille des dispositifs et le nombre de sentinelles, plusieurs dispositifs sentinelles territorialement proches peuvent avoir une activité de supervision commune.

L'Instance Régionale d'Education et Promotion de la Santé (IREPS) accompagne ces expérimentations et vient en appui des opérateurs qui portent l'expérimentation du dispositif Soutenant Sentinelle.

Dans ce cadre, les missions menées par le PETR sont les suivantes :

- Être territoire expérimentateur (l'unique CLSM sur le Morbihan),
- Mettre en place deux formations (1 jour par formation) avec des intervenants formés, assurer la logistique,
- Identifier et prioriser des personnes volontaires pour suivre le module de formation sentinelle et intégrer le réseau sentinelle,
- Recueillir et transmettre à l'IREPS des données concernant le nombre de sentinelles formées par expérimentation,
- Communiquer auprès des acteurs locaux sur le dispositif Sentinelle.

Depuis avril 2023, des rencontres avec les autres territoires d'expérimentation bretons se sont déroulées, ainsi que des entretiens et journées de travail avec Promotion Santé Bretagne, l'ARS et plusieurs formateurs sentinelles. Les sessions de formation seront programmées au premier semestre 2024.

Pour l'année 2024, le PETR sollicite l'ARS à hauteur de 14 000 €, ce qui correspond au financement de l'ingénierie et des formateurs.

Après en avoir débattu, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser la Présidente à faire la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé en lien avec le dispositif soutenant sentinelle,**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.**

Pour extrait conforme, le
La Présidente, Gaëlle STRICOT


**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**

Délibération comité syndical**CS.24.01.2024-013 – Contrat Local de Santé Est Morbihan – Santé des jeunes – Organisation d'un forum santé/bien être****COMITÉ SYNDICAL du 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à MISSIRIAC (salle Polyvalente), sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Membres du comité syndical présents**- Pour de l'Oust à Brocéliande Communauté :**

Titulaires : Mesdames Gaëlle STRICOT et Christelle MARCY, Messieurs Pierrick LELIEVRE, Alain LAUNAY et Alain DE CHABANNES

Suppléants : Mesdames Gwen GUILLERME et Sylvie CHEDALEUX, Monsieur Tony GUYOT.

Absents : Madame Marie-Hélène HERRY, Monsieur Didier HURTEBIZE

- Pour Ploërmel Communauté :

Titulaires : Madame Marie-Noëlle AMIOT, Messieurs Ronan COIGNARD et Joël LEMAZURIER

Absents représentés : Madame Maryannick LE DEVEHAT qui donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle AMIOT, Madame Hania RENAUDIE qui donne pouvoir à Monsieur Ronan COIGNARD

Absents : Madame Florence PRUNET, Messieurs Pierre-Jean JARNO, Kevin ARGENTIN, Michel GORTAIS, et Jean-Charles SENTIER.

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU,

Personnes associées excusées : Messieurs Jean-Luc BLÉHER, Yves BLEUNVEN, Simon UZENAT, Patrick LE DIFFON

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan COIGNARD

Objet : Contrat Local de Santé Est Morbihan – santé des jeunes – organisation d'un forum santé/bien être

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne et la Mission Locale pour les jeunes souhaitent initier une seconde édition du Forum «Santé vous bien» à destination des élèves de 4ème du territoire du Pays de Ploërmel (année scolaire 2024/2025). Pour rappel la première édition s'est déroulée les 2 et 3 mars 2023 à la salle des fêtes de Ploërmel et a connu un véritable succès.

A cette fin, un groupe de travail se réunit régulièrement avec les professionnels du territoire qui sont au contact des jeunes: établissements scolaires, associations (Douar Nevez, La Sauvegarde 56, Relais Jeunes 56, Les Mots des Familles,etc.), professionnels de santé, agents de collectivité etc.

L'objectif de ce forum «Santé vous bien» est de sensibiliser les jeunes à la thématique de la santé et de leur présenter les différentes ressources disponibles sur le territoire.

Le budget prévisionnel pour l'organisation d'un tel évènement s'élève à 20 000€ TTC environ.

Forum Santé Vous Bien	Compagnie de théâtre (6111)	12000,00 €
	Communication (impression, signalétique) (6236)	2000,00 €
	Déplacement des jeunes (611)	4000,00 €
	Buffet (6232)	2000,00 €
	Total	20000,00 €

Des subventions seront recherchées auprès de la Région Bretagne, du Département du Morbihan, de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives etc..

Après en avoir débattu, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

Association du forum Santé/Bien-être des
ID : 056-200050193-20240124-CS_2024_013-DE

- d'autoriser la Présidente à répondre aux appels à projet en lien avec l'organisation du forum Santé/Bien-être des jeunes,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme, le
La Présidente, Gaëlle STRICOT


PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE

Délibération comité syndical**CS.24.01.2024-014 – Contrat Local de Santé Est Morbihan – Participation et responsabilité populationnelle****COMITÉ SYNDICAL du 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à MISSIRIAC (salle Polyvalente), sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Membres du comité syndical présents**- Pour de l'Oust à Brocéliande Communauté :**

Titulaires : Mesdames Gaëlle STRICOT et Christelle MARCY, Messieurs Pierrick LELIEVRE, Alain LAUNAY et Alain DE CHABANNES

Suppléants : Mesdames Gwen GUILLERME et Sylvie CHEDALEUX, Monsieur Tony GUYOT.

Absents : Madame Marie-Hélène HERRY, Monsieur Didier HURTEBIZE

- Pour Ploërmel Communauté :

Titulaires : Madame Marie-Noëlle AMIOT, Messieurs Ronan COIGNARD et Joël LEMAZURIER

Absents représentés : Madame Maryannick LE DEVEHAT qui donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle AMIOT, Madame Hania RENAUDIE qui donne pouvoir à Monsieur Ronan COIGNARD

Absents : Madame Florence PRUNET, Messieurs Pierre-Jean JARNO, Kevin ARGENTIN, Michel GORTAIS, et Jean-Charles SENTIER.

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU,

Personnes associées excusées : Messieurs Jean-Luc BLÉHER, Yves BLEUNVEN, Simon UZENAT, Patrick LE DIFFON

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan COIGNARD

Objet : Contrat Local de Santé Est Morbihan – Participation et responsabilité populationnelle

La responsabilité populationnelle est une démarche prioritaire du Contrat Local de Santé Est Morbihan pour l'année 2024. Celle-ci vise à faire travailler ensemble les acteurs du territoire pour en améliorer la santé. Pour développer la responsabilité populationnelle, des animations ludiques (type escape game) seront organisées pour restituer les résultats de l'enquête santé et sensibiliser les habitants aux déterminants de santé.

Pour l'année 2024, le PETR sollicite l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 2 000,00 € pour soutenir cette action.

Aussi, pour 2024, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Actions / Animations	3 000,00 €	Subvention ARS	2 000,00 €
		Autofinancement	1 000,00 €
TOTAL des DÉPENSES	3 000,00 €	TOTAL des RECETTES	3 000,00 €

Après en avoir débattu, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente faire la demande d'une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour soutenir l'action «Participation et responsabilité populationnelle»
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**

Pour extrait conforme, le
La Présidente, Gaëlle STRICOT

